

30.—Enfants inculpés acquittés ou condamnés, 1948-1952

NOTA.—Voir le nota du tableau 22, p. 323.

Issue	1948		1949		1950		1951		1952	
	nombre	%								
Comparutions.....	7,878	100.0	7,038	100.0	7,304	100.0	7,521	100.0	7,211	100.0
Acquittements.....	190	2.4	166	2.4	197	2.7	195	2.6	176	2.5
Ajournements sine die.....	533	6.8	674	9.6	689	9.4	682	9.1	967	13.4
Délinquants.....	7,155	90.8	6,198	88.0	6,418	87.9	6,644	88.3	6,068	84.1

L'issue des comparutions en 1952 a varié entre les garçons et les filles et le plus a consisté en la libération surveillée, soit 41.9 p. 100 pour les garçons et 44.9 p. 100 pour les filles. L'amende ou la restitution ont été imposées à 18.1 p. 100 des garçons et seulement 5.5 p. 100 des filles. Cela tient à ce que les dommages à la propriété, pour lesquels la restitution semble un règlement raisonnable, est un délit plus fréquent chez les garçons que chez les filles. Beaucoup plus de filles (38.3 p. 100) que de garçons (16.6 p. 100) ont été envoyés à l'école de formation. L'issue finale a été différée pour 7.2 p. 100 des filles et un sursis a été accordé à 19.3 p. 100 des garçons. Un châtiment corporel n'a été imposé que dans deux cas.

31.—Traitements des délinquants, d'après le genre de condamnation, 1943-1952

NOTA.—Voir le nota du tableau 22, p. 323.

Année	Réprimandé		Surveillance du tribunal		Protection des parents		Amende ou restitution		Déten-tion indéfinie		A l'école de formation		Sursis de peine		Châti-ment corporel	
	nom-bre	%	nom-bre	%	nom-bre	%	nom-bre	%	nom-bre	%	nom-bre	%	nom-bre	%	nom-bre	%
1943.....	464	4.5	2,854	27.7	140	1.4	1,962	19.0	101	1.0	1,401	13.6	3,322	32.3	52	0.5
1944.....	395	4.0	2,780	28.0	112	1.1	2,547	25.7	92	1.0	1,376	13.9	2,551	25.7	64	0.6
1945.....	352	3.9	2,698	30.3	109	1.2	2,367	26.6	65	0.7	1,348	15.1	1,947	21.9	23	0.3
1946.....	233	3.0	2,291	29.2	67	0.8	1,854	23.6	53	0.7	1,180	15.0	2,150	27.4	28	0.3
1947.....	182	2.4	2,273	30.1	69	0.9	2,116	28.1	40	0.5	1,108	14.7	1,733	23.0	24	0.3
1948.....	248	3.4	2,201	30.8	55	0.8	1,850	25.8	47	0.7	1,120	15.6	1,622	22.7	12	0.2
1949.....	196	3.2	2,141	34.5	98	1.6	1,655	26.7	39	0.6	1,036	16.7	1,029	16.6	4	0.1
1950.....	354	5.5	2,392	37.3	94	1.4	1,148	17.9	26	0.4	1,144	17.8	1,257	19.6	3	0.1
1951.....	309	4.6	2,313	34.8	154	2.3	1,433	21.6	45	0.7	1,141	17.2	1,247	18.7	2	0.1
1952.....	243	4.0	2,412	39.8	148	2.4	1,015	16.7	1	--	1,152	19.0	1,095	18.1	2	--

Section 4.—La police

La police au Canada comprend trois groupes: 1° la sûreté fédérale, c'est-à-dire la Gendarmerie royale du Canada, dont les attributions, outre le travail policier ordinaire, sont très variées; 2° la sûreté provinciale,—les provinces d'Ontario et de Québec ont leur propre police, mais les autres provinces recourent à la Gendarmerie royale pour assurer le service de police dans leur territoire respectif; 3° la police municipale,—toute ville assez importante possède son propre corps de police, dont les frais sont payés par les contribuables locaux et qui s'occupe du service de police dans les limites de la municipalité.